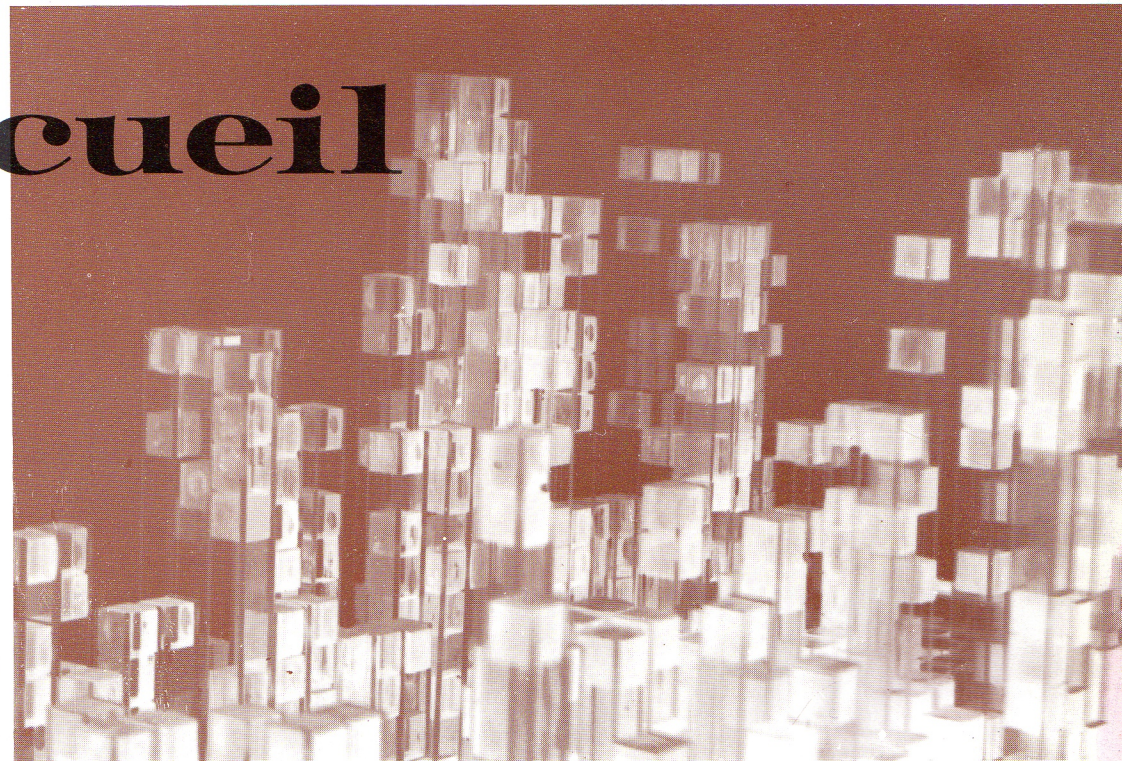
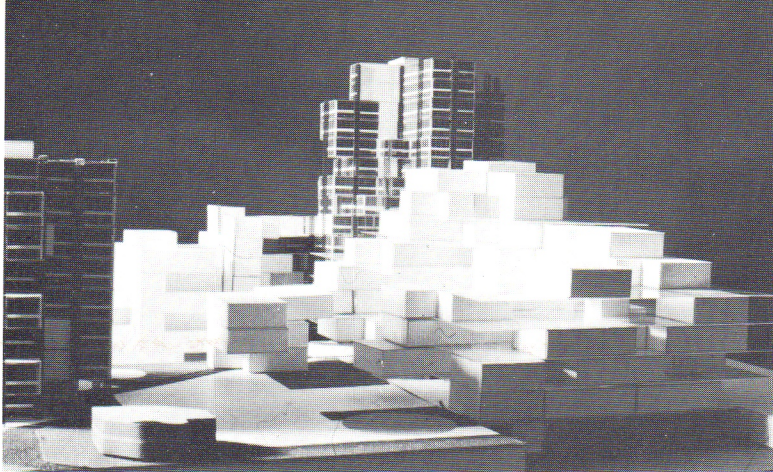


structure accueil





L'Équipe de Conception et de Diffusion composée :

L. SCHNEIDER, arch. d.p.l.g. et urb. S.A.T.G.-S.F.U. - 135, av. de Suffren - 75007 PARIS - Tél. : 567.79.83

R.M.C.E. et Mme DURAND-GASSELIN assistant L. SCHNEIDER, et

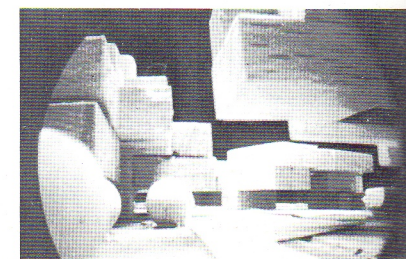
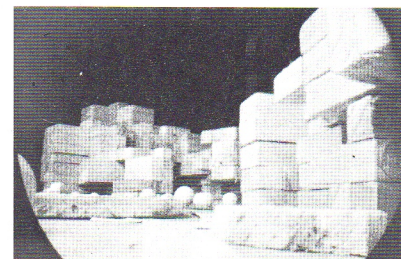
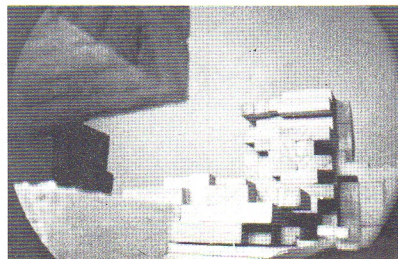
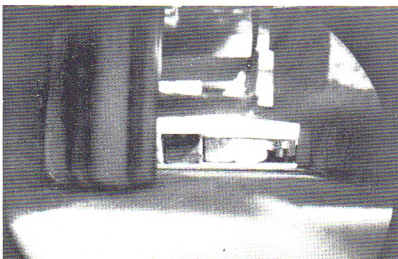
M. BOYER, arch. d.p.l.g. - 19, rue des Abeilles - 13001 MARSEILLE - Tél. : 62.64.35

L. SCHNEIDER, arch. d.e.n.t.s. - 12, boulevard J.-Preiss - 67000 STRASBOURG - Tél. : 35.19.48

Le Groupe O.T.H. : B.E.T. - 18, boulevard de la Bastille - 75012 PARIS - Tél. : 307.43.49
et ses filiales régionales.

QUILLE : B.E.T. - 12, rue Lézurier-de-la-Martel - 76007 ROUEN CEDEX - Tél. : 70.44.61

QUILLE Entreprise - 12, rue Lézurier-de-la-Martel - 76007 ROUEN CEDEX - Tél. : 70.44.61



le parti

■ des espaces intérieurs au logement, adaptables aux besoins et au goût de chacun :

mobilité
flexibilité
évolutivité

- par déplacement du cloisonnement intérieur et des équipements sanitaires
- par modification de la répartition des types de logement dans l'ensemble total de m² de planchers bâtis
- par extension des appartements sur les terrasses et les espaces vides.

La notion de mobilité fut la constante à l'élaboration du parti architectural : un habitat individuel dans une structure collective :

individuel, au niveau de la perception de l'ensemble, des échelles, des ambiances et de la réponse adaptable aux besoins de chaque cellule prise dans son environnement immédiat,

collectif, par les services offerts par l'ensemble.

La nouveauté du système est basée sur :

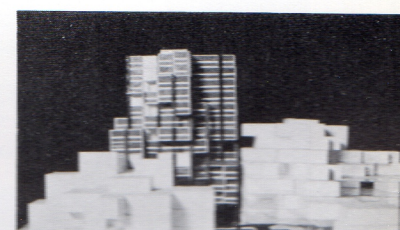
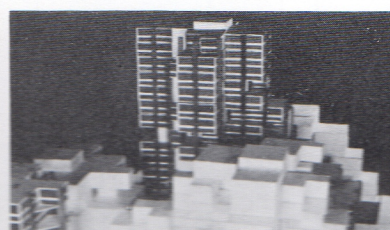
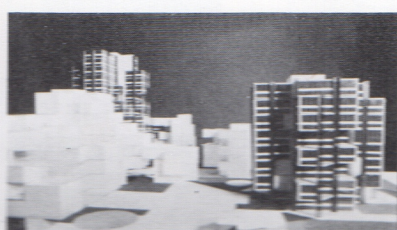
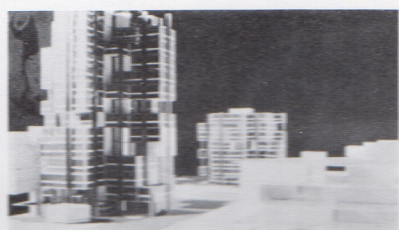
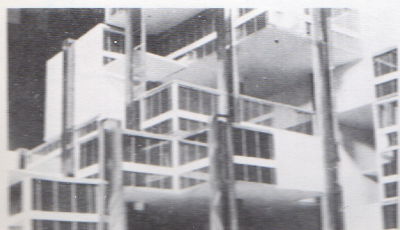
- 1 - l'évolution possible de la surface habitable et non l'évolution à l'intérieur d'une surface donnée.
- 2 - les combinaisons multiples des cellules.

■ des espaces extérieurs limités , par :

■ des jeux de volumes variés : terrasses, escaliers, encorbellements, circulations couvertes, patios en rez-de-chaussée et en étage, obtenus par superposition d'appartements de types différents,

■ ou des volumes simples obtenus par superposition d'appartement de même type, donc une liberté de composition d'appartement de type, de catégorie et de caractère différents, niveau par niveau,

■ des panneaux de façades diversifiés par ensembles d'habitations, démontables modules par modules de 1,70 m, à l'intérieur d'un cadre pris entre poteaux et dalles.



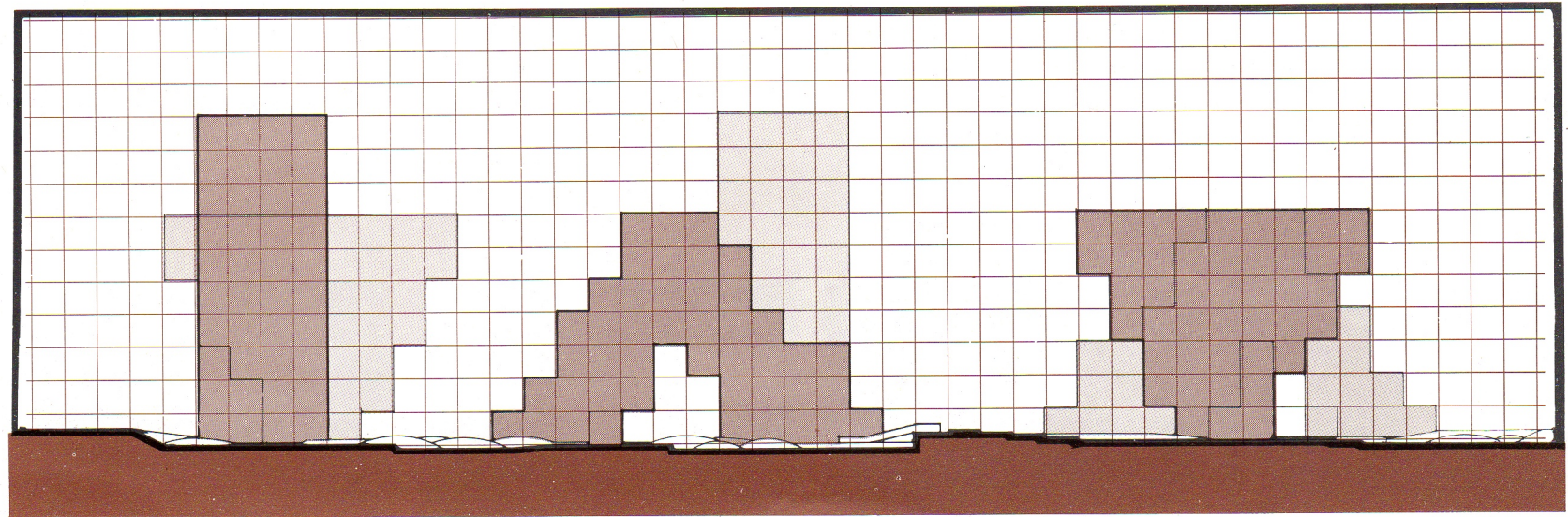
Texte du Jury

“Ce projet consiste en un remplissage plus ou moins dense de l'espace défini par une structure en béton de poteaux-gaines et de planchers, sur une maille carrée de 4,85 m utilisée en diagonale, cette dernière disposition permettant une grande flexibilité pour le maître d'ouvrage.

Le jury a estimé que ce projet ouvrait la voie à une possibilité d'évolution du tissu urbain sur lui-même.

Il a noté avec intérêt la grande souplesse en plan de masse, la grande variété des volumes avec loggias privatives, promenades ou placettes constituant des lieux de rencontre pouvant être situés à divers étages, selon le choix du maître d'ouvrage”.

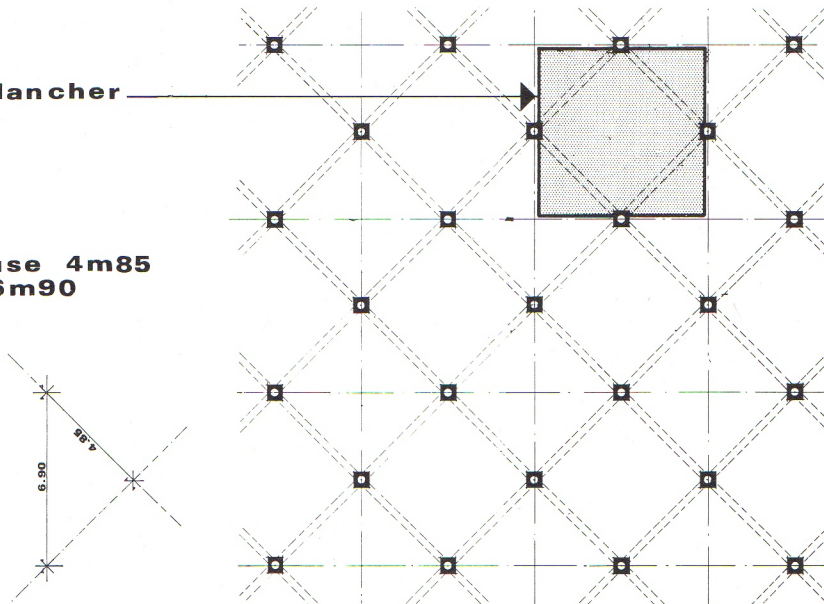
Il faut remarquer que le modèle Structure Accueil peut convenir pour des ensembles collectifs mais aussi pour des hôpitaux, des CES, des bureaux, etc.



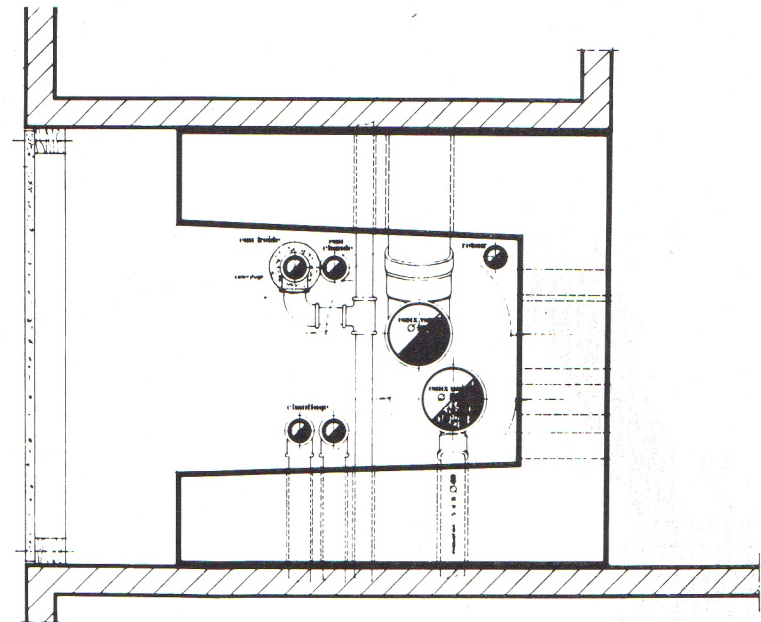
une trame urbaine viabilisée

module de plancher

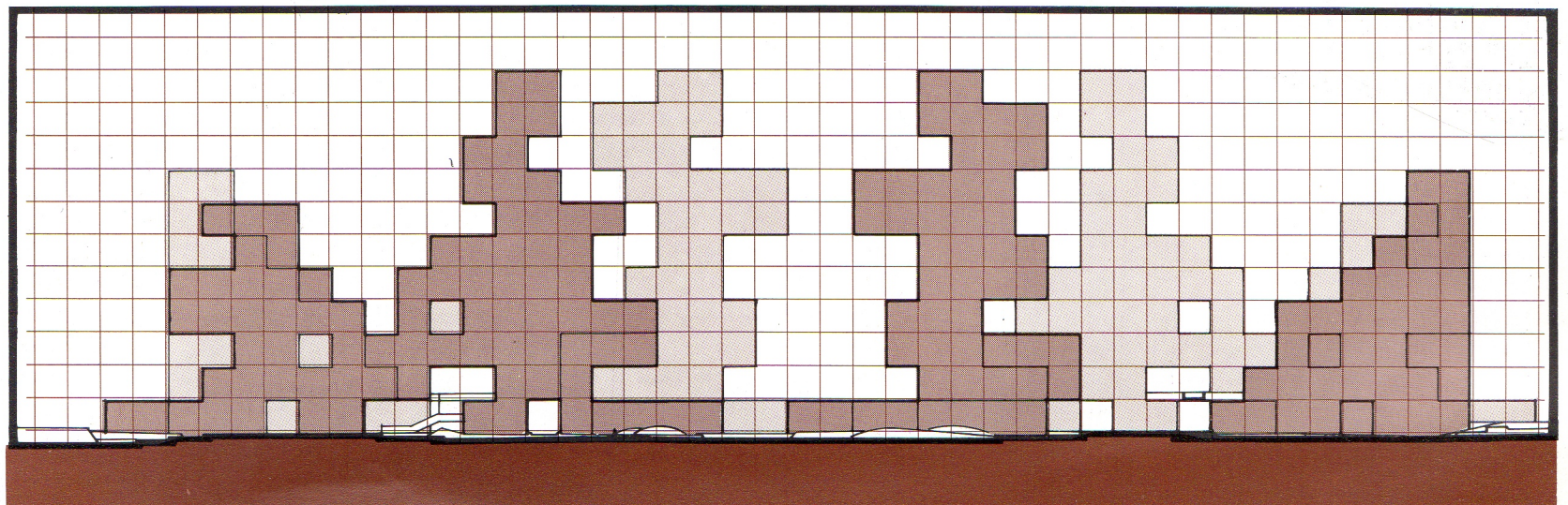
trame porteuse 4m85
trame utile 6m90



le poteau gaine



un remplissage permettant **des volumes variés**



des appartements adaptés

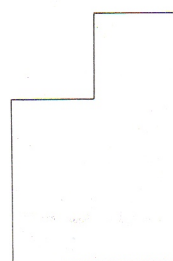
■ Flexibles évolutifs

Equipements mobiles et blocs techniques

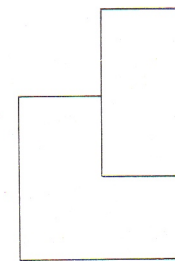
séjours						
chambres						
cuisines						
bains						

■ Ouverts sur l'extérieur

Les terrasses créées par la superposition de deux appartements de types différents.



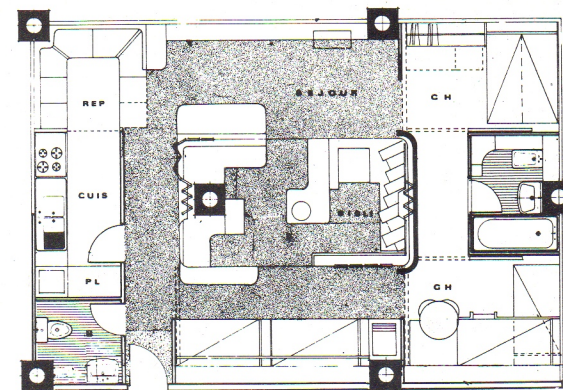
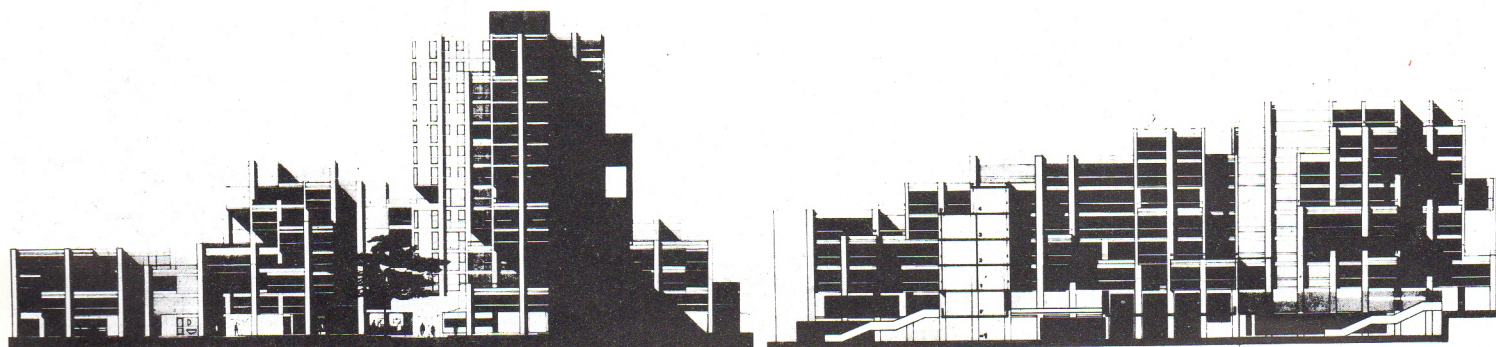
étage n



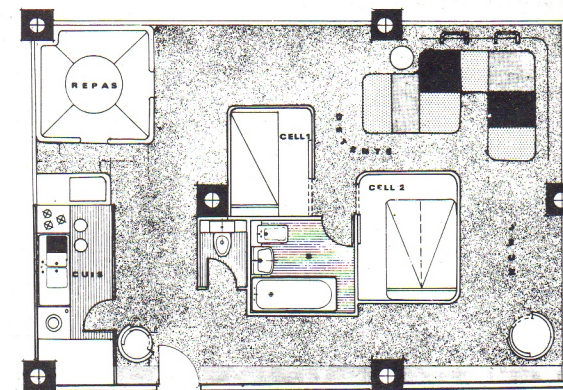
étage n+1

■ Aux façades variées

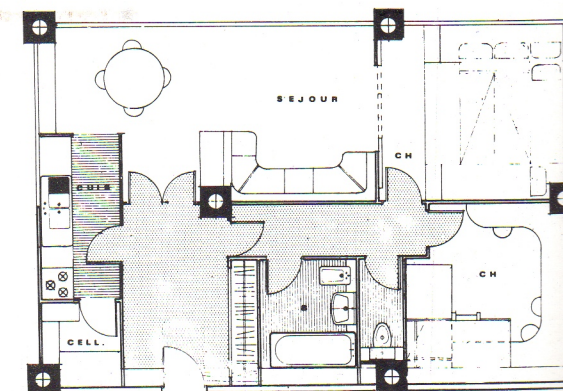
- Menuisé et modulaire
- Béton



I .Vie diurne centrale
.perméabilité de fonctions nocturnes et diurnes au cours de la journée.



II .Vie nocturne centrale; bloc nuit
.surfaces de pièces personnalisées maximum et continues



III.Séparation classique des fonctions du jour et de la nuit

DESRIPTIF

Structure Accueil

POTEAUX

Poteaux creux en béton armé de 15 cm d'épaisseur :

- en forme de U pour poteaux gaines de cuisine et S. de B.
- en forme de □ pour les poteaux non équipés.

PLANCHERS

Dalle pleine en béton de 16 cm minimum d'épaisseur.

TOITURES

Étanchéité monocouche sans forme de pente :

- protection par gravillons en terrasses non accessibles.
- protection lourde pour terrasses accessibles.

CAGES D'ESCALIERS

Voile de béton armé de 15 cm d'épaisseur participant au contreventement.

Parties publiques

FACADES

Menuiseries bois, variante aluminium (durabilité - entretien) possible suivant caractéristiques de l'opération.

Remplissage Polyrey ou panneaux « sandwich » (isolation thermique enduit hydrofuge à garantie décennale).

Variante panneaux béton et menuiseries bois.

Jalousies accordéons P.V.C. au R. de Ch.

Tringles à rideaux P.V.C. en étages.

TRANSPARENCE

Perrons et passages :

Sol : dalle surfacée,
Plafond : isolation thermique,
Éclairage : hublots LEGRAND ou ARNOULD.

CLOISONS

Séparatives logements et séparatives logements sur coursives :

- éléments industrialisés composites à performance phonique.

Maçonnerie :

- suivant caractéristiques de l'opération.

Distribution :

- Placopan ou Dufaylite de 50 mm.

PORTES

A âme multicellulaire de 40 mm pré-peinte, variante en porte à recouvrement, chants P.V.C., laquée en usine posée après sol et peinture (marque Bruynzeel ou Coucheroux).

Huisserie métallique : Poutrex ou Bâti-métal.

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Appareils Legrand ou Arnould.

CHAUFFAGE

Radiateurs : Reggane Thermal ou Socorad.

Locaux collectifs

Sol : dalles surfacées.

Murs : peinture vinylique.

Zones de transition

HALLS

Porte : vitrées cadre bois.

Sol : dallage granito

Murs : Bufflon ou Somvyl.

Plafonds : peinture vinylique.

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE : 1 hublot

Legrand ou Arnould tous les 6 mètres.

ESCALIERS

Marches : préfabriquées

Finition : béton lisse.

Main courante : en plastique.

PALIERS - COURSIVES

Sols : dalles thermoplastiques 32/10.

Murs : peinture vinylique gouttelettes.

Plafond : peinture vinylique.

Parties privatives

Zone jour

ENTRÉE et SÉJOUR

Sol : tapis aiguilleté U2, P2, E2, type 300 de Sommer, dalami en Gerflex.

Plinthes : bois peint.

Murs : papier Plastior.

Plafond : peinture vinylique.

Porte entrée : huisserie métallique âme pleine 40 mm vernis.

Placards : P.V.C. à portes coulissantes du type Grosfilex.

CUISINE

Sol : dalles thermoplastiques 25/10 classement U3, P3, E2, C2.

Variante : triconfort Sommer, Plastyon-mousse ou Taralay.

Plinthes : plastique.

Mur : peinture glycérophtalique.

Plafond : peinture glycérophtalique

Meubles : bloc évier type Eskal ou Houot.

F1 et F2 90 × 60 l cuve inox.

F3, F4, F5 120 × 60 2 cuves inox.

Meuble sous évier : bois stratifié 2 faces.

Armoire sèche-linge raccordée type Boeing ou Rand.

CELLIER

Sol : dalles surfacées.

Murs : peinture vinylique.

Ventilation : mécanique.

W.C.

Sol : dalles thermoplastiques 25/10 classement U3, P3, E2, C2.

Plinthes : plastique.

Murs peinture glycérophtalique.

Plafond : peinture glycérophtalique.

LES LOGGIAS

Sol : béton surfacé

Garde-corps : aluminium Lips

Zone nuit

Sol : enduction plastique sur feutre classement U2 P2.

Plinthes : bois peint,

Murs : papier Plastior,

Plafond : peinture vinylique,

Placards : portes coulissantes P.V.C. du type Grosfilex.

SALLE DE BAINS

Sol : dalles thermoplastiques U3, P3, E2, C2.

Variante : triconfort, Plastyon-mousse ou Taralay.

Plafond : peinture glycérophtalique.

Équipements sanitaires : lavabo grès émaillé Porcher.

Baignoire : acier émaillé Francemail façade tôle émaillée ou stratifiée.

Robinetterie Pangaud et Colon C.S.E. ou Abraco.

DÉGAGEMENTS

Sol : enduction plastique sur feutre, classement U2, P2.

Plinthes : bois peint.

Murs : papier Plastior.

Plafond : peinture vinylique.

PRIX DE BASE CATALOGUE

Zone I - II A - II B et III pour 200 logements - hauteur moyenne R + 7
Référence du prix - 10.9.1973.

REGIONS D'AGREMENTS : Toutes régions

Type de Programme	BASE	VARIANTES PROGRAMMES			
	5.1.1. HLMO	5.1.10 PLR	5.1.11 ILM	5.1.12 HLM ACC 70	5.1.13 HLM ACC 66
Écart sur surface habitable référence	+ 1,78 %	- 3 %	+ 5 %	0	+ 5 %
Tolérance de surface	+ ou - 1 %	+ ou - 1 %	+ ou - 1 %	+ ou - 1 %	+ ou - 1 %
Examen de qualité en points C.S.T.B.	4200 à 4500	3300 à 3500	5200 à 5500	4200 à 4500	5200 à 5500
Rabais sur le prix plafond H.L.M. de l'arrêté du 14 mars 1974.	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %

INCIDENCES SUR PRIX DE BASE

- amélioration de la qualité conformément à la circulaire 72.97.
- adaptation éventuelle au terrain - voir variantes techniques de la chemise 4 et 5.3.
- variante de prestations - chemise 5.1.2.

HONORAIRES

- rémunération honoraires conception et réalisation conformément à la circulaire 72.93 - annexe C par application du décret 53.267 et de ses textes d'application.

COEFFICIENTS CORRECTEURS

- Suivant le rendement de l'opération (% vide - plein) :
coefficient 1 pour $\frac{SHA}{SHO''}$ compris entre 0.680 et 0.690.
avec $SHO'' = 1,10 \text{ SHO plancher (logements et annexes)} + 0.66 : \text{SHO circulations horizontales} + 0.44 \text{ SHO loggias} + 0.66 \text{ terrasses.}$
- Coefficients correcteurs suivant nombre de niveaux et zone géographique,
- Majoration pour coefficient de structure : supérieure à 1 %

CONCLUSION :

En conclusion nous répondons aux objectifs que nous nous étions fixés.

■ Environnement urbain à l'échelle de l'homme.

- remplissage d'une zone urbaine.
- adaptation aux besoins.
- échelle de composition urbaine à caractère particulier.

■ Architecture évolutive dans la fonction et dans la forme.

Mobilité

Flexibilité

Évolutivité

- Respect des normes H.L.M. - I.L.M.